AUTOUR DE CHENONCEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLÉRÉ-VAL DE CHER

DEMANDE DE CONTROLE DE RACCORDEMENT :
au réseau d'assainissement collectif des eaux usées
Immeuble Collectif

***Tarif au 1er Janvier 2023 :**
Appartement : 96,00 € TTC par appartement* ☐
Partie commune : 48,00 € TTC par partie commune* ☐
en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 Décembre 2022

☐ **Demandeur / Payeur :** ☐ Office Notarial ☐ Propriétaire ☐ Agence Immobilière

Demandeur (nom – prénom) ……
Date et lieu de naissance…… (joindre copie carte d'identité)
Adresse complète : ……
……

Tél. : …….. **Fax.** :…… **Mail** : ……

Vos références : ……
Dossier suivi par : ……
Nom du vendeur : …… Nom de l'acquéreur : ……
Date prévue de signature de la vente : ……

Propriétaire (au jour de la demande) : ……

PERSONNE A CONTACTER pour la prise du RDV :
Nom et adresse……..
Tel. : Fixe _____ Portable : _____

Adresse du bien : ……

Commune : …….....

Références cadastrales de la (ou des) parcelle(s) (section et n°) ……

Caractériqtiques de l'immeuble : Nombre d'appartements à contrôler : ……
Nombre de parties communes à contrôler
Autre : ……
Le bien est-il occupé à ce jour ? : ☐ oui ☐ non
Si non, est-il toujours alimenté en Eau Potable ? ☐ oui ☐ non
Alimentation en eau potable : ☐ adduction publique ☐ puits ☐ forage

Informations importantes
Joindre systématiquement un **extrait de plan cadastral** sur lequel figure le bien et une **copie de carte d'identité.**
Pour nous permettre de réaliser le contrôle, **il est nécessaire que le propriétaire de l'immeuble soit présent ou représenté, que l'habitation soit alimentée en Eau Potable et que l'ensemble des ouvrages soient accessibles et ouverts le jour de la visite (dispositif de branchement, regards…)**.
La Communauté de Communes s'engage à répondre dans un délai de 6 semaines à compter de la date de réception de la demande.
Le demandeur s'engage à payer la somme liée à ce contrôle (délibération du 15 décembre 2022).

Le _____

Signature du demandeur : (NOM-Prénom suivi de la signature)
(cachet pour les personnes morales)